

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 29 JUIN 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, dûment convoqué par M. Bernard BROCHAND, Président de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et Député de la 8^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes, s'est assemblé au sein de la salle du Conseil Municipal de la Ville de Cannes, 31 boulevard de la Ferrage à l'Hôtel de Ville annexe.

M. BROCHAND.- Si vous voulez bien prendre place... Bonjour à tous. Aujourd'hui nous sommes à nouveau réunis pour une nouvelle séance du Conseil Communautaire des Pays de Lérins. Je déclare la séance ouverte et vais procéder à l'appel nominal.

Etaient présents :

| | | |
|--------------|----------------------|-----------------|
| M. BROCHAND | Mme ROBORY-DEVAYE | M. CHIAPPINI |
| M. GALY | Mme LEQUILLIEC | Mme VAILLANT |
| M. LEROY | Mme VILLANI | M. ARTUSO |
| M. BOTELLA | Mme TARDIEU | M. CIMA |
| M. LISNARD | Mme PELLISSIER | Mme GOUNY-DOZOL |
| Mme BALDEN | M. LOPINTO | Mme REIX |
| M. PIGRENET | Mme LAURENT | M. CHIKLI |
| M. GARRIS | M. CLOS | M. DE PARIENTE |
| M. ALENDA | M. DESENS | M. FIORENTINO |
| Mme DI BARI | M. TOULET | Mme POURREYRON |
| Mme ROMIUM | M. GARCIA ABIA | Mme DEWAVRIN |
| M. CARRETERO | Mme CENNAMO | Mme BENICHO |
| M. FARINELLI | M. RAMY | M. CATANESE |
| M. DI MAURO | Mme ATTUEL | Mme SIGUIER |
| M. PASERO | Mme REPETTO-LEMAITRE | |
| M. LAFARGUE | M. MELLAC | |

Etaient excusés :

Mme Michèle TABAROT qui avait donné pouvoir à M. Yves PIGRENET.
Mme Danièle DESENS qui avait donné pouvoir à M. Jean-Valéry DESENS.
Mme Muriel BARASCUD qui avait donné pouvoir à M. Bernard ALENDA.
M. Rémy ALUNNI qui avait donné pouvoir à Mme Monique ROBORY-DEVAYE.
M. Bernard ALFONSI qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Claudine PELLISSIER.
M. Michel BIANCHI qui avait donné pouvoir à M. Richard GALY.
Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD qui avait donné pouvoir à M. Guy LOPINTO.
M. André FRIZZI qui avait donné pouvoir à M. Christophe FIORENTINO.
Mme Joëlle ARINI qui avait donné pouvoir à M. Jean MELLAC.
Mme Chantal AZEMAR-MORANDINI qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Christine REPETTO-LEMAITRE.
Mme Françoise BRUNETEAUX qui avait donné pouvoir à M. Gilles CIMA.

Etaient absents :

Mme LACOUR
M. VASSEROT
M. TABAROT
Mme DORTEN
M. GROSJEAN

M. BROCHAND.- Je déclare que le quorum est atteint et que les procurations ont été vérifiées. Nous allons aborder le déroulé de notre séance.

Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Communautaire des 30/03/2015 et 13/04/2015

M. BROCHAND.- Je vous propose, comme d'habitude, d'approuver les PV des séances précédentes. Avez-vous des questions ou remarques ? (*Pas de question*)

Nous allons donc passer au vote du PV du 30 mars 2015. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Le PV du Conseil Communautaire du 30 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

Nous passons maintenant au vote du PV du 13 avril 2015. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Le PV du Conseil Communautaire du 13 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

Liste des délibérations communautaires du Bureau prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Liste des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BROCHAND.- Ces deux listes figurent dans les documents de séance qui vous ont été adressés dans le respect des cinq jours francs. Je reste à votre disposition pour tout complément d'information à leur sujet.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Liste des marchés publics et avenants suite à la délibération n° 5 du 9 avril 2014 et en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BROCHAND.- Cette liste figure aussi dans les documents de séance qui vous ont été adressés dans le respect des cinq jours francs. Je reste à votre disposition pour tout complément d'information à leur sujet.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Désignation du secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BROCHAND.- Je vous propose de désigner notre secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dernier étant choisi parmi les délégués communautaires présents, je vous propose la candidature de Madame Charlotte SIGUIER. Etes-vous d'accord ? Je vous en remercie.

Nous allons, à présent, passer aux comptes administratifs des trois budgets.

Avant de donner la parole à M. LISNARD, Maire de Cannes, Vice-Président aux Finances, je voudrais dire quelques mots.

Lors de la création de cette Communauté d'agglomération, nous avons pris des engagements forts avec les Maires. En effet, nous ne voulions pas créer une suradministration, un « machin » éloigné des réalités du terrain. Jusqu'à ce jour, nous y avons réussi et j'espère que l'on ne nous transférera pas de nouvelles compétences avec leurs charges.

Nous avons respecté nos engagements. Il est important, dans la politique d'aujourd'hui, de dire que nous respectons nos engagements car beaucoup ne les respectent pas, tant au niveau national que parfois même dans certaines villes.

Nous n'avons pas augmenté les impôts ni créé de taxes nouvelles, bien au contraire. Malheureusement, notre produit fiscal a baissé. Il faut que les entreprises, en particulier - nous les avons toutes visitées -, sachent que nous sommes à leurs côtés dans cette conjoncture difficile.

Nous reversons une grande partie de nos ressources aux communes ; il est important pour la Communauté de les accompagner dans une période de fortes diminutions des dotations de l'Etat.

Nous avons amélioré le service public, notamment en matière de transports, avec des nouveaux services pour toutes les communes, avec des lignes de bus supplémentaires, un service de nuit plus adapté, un service à la demande performant, des tarifs attractifs. Aujourd'hui, nous pouvons annoncer une augmentation nette du nombre de passagers sur nos lignes de bus.

Enfin, nous avons une gestion que je pense exemplaire en étant attentif à nos dépenses. Je signe moi-même pratiquement toutes les factures. Je demande beaucoup d'explications et de justificatifs. Aujourd'hui, il est très important de faire attention à nos dépenses, surtout en matière de personnels.

Ces bons comptes de 2014 ne doivent en aucun cas faire baisser notre vigilance. Beaucoup de difficultés se profilent, avec notamment la baisse de la DGF de manière substantielle, des transferts de compétences importants, des risques sur nos impôts (avec la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels de la CFE, la CVAE revendiquée par les Régions, et l'exonération du Versement Transport pour les entreprises ayant entre 9 et 11 salariés).

C'est pourquoi, avec toutes ces incertitudes, j'ai demandé que l'on nous prépare une prospective financière pour garder des finances saines et une capacité d'investissement jusqu'à la fin de notre mandat. En septembre, je pense avoir les moyens de vous présenter cette prospective et de vous montrer que nous n'aurons pas à augmenter les impôts.

Vous le savez, nous devons financer notre plus grand projet, ce qui va nécessiter des investissements importants, qu'est le BHNS sur l'ensemble du territoire pour relier rapidement Mougins à Théoule-sur-Mer et lancer des projets pour accentuer le développement de notre territoire.

Après cette déclaration liminaire, nous allons passer à l'ordre du jour de la séance qui comporte 29 questions.

Je cède la parole à David LISNARD qui va commencer par la présentation des comptes administratifs 2014 des Pays de Lérins.

M. David LISNARD, vous avez la parole.

M. Henri LEROY entre en séance en ayant, au préalable, donné pouvoir à M. Bernard BROCHAND.

1.- Approbation du Compte Administratif 2014 du Budget Principal de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Merci, Monsieur le Président, pour ce rappel utile des principes suivis au sein de cette intercommunalité qui, chacun le sait, n'est pas une collectivité pleine et entière mais un établissement public. Ceci nous confère encore plus de droits et surtout de devoirs de rigueur et de respect des engagements envers les contribuables, tant par la fiscalité directe appliquée aux entreprises qui contribuent à la ressource budgétaire de la C.A.P.L. qu'auprès des villes qui cotisent et reçoivent le solde de la cotisation versée aux villes, comme dans le dispositif que nous avons longuement évoqué et que vous connaissez par cœur.

La première délibération vise à approuver le Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins. Je le répète bien que vous y soyez aguerris en tant qu'élus municipaux, le Compte Administratif n'est pas un document d'intentions budgétaires programmatique mais la transcription comptable de la réalité des flux financiers au sein d'un exercice écoulé. C'est un document technique et non politique au sens de prospectives. C'est un document technique qui doit marquer la validité comptable des comptes et la conformité des comptes administratifs - il y en a trois : Budget Principal, Budget Transports et Budget Déchets - avec les comptes de gestion dressés par le comptable public que nous examinerons tout à l'heure, mais aussi la conformité de tous ces comptes entre eux et avec les résultats prévisionnels repris lors du vote des Budgets Primitifs du 13 avril dernier.

Je tiens à ce sujet à remercier M. Philippe BOREY, trésorier de Cannes, pour sa présence et le travail important qu'il effectue avec toute son équipe en soutien à notre collectivité pour le respect de la bonne orthodoxie comptable de nos budgets.

A l'issue de cette présentation des comptes administratifs et des débats, le Président devra quitter la séance au moment du vote, comme nous le faisons aussi dans nos collectivités. Je vais essayer d'être exhaustif mais, avant de passer au vote et après la présentation du Président, avez-vous des questions sur ce compte administratif ? Ainsi, je pourrai y répondre avant de passer au vote chapitre par chapitre.

M. GARCIA ABIA.- Merci, Monsieur le Vice-Président. Bonjour, chers collègues.

Il est vrai que c'est un document technique mais *a priori* il retrace également la volonté politique de la C.A.P.L. Le Compte Administratif est le reflet du Budget Primitif puisqu'autant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement nous sommes quasiment à 100 % de ce qui était prévu.

Si l'on dégage un résultat d'exécution positif, il provient essentiellement de la non-réalisation des investissements budgétés.

Je l'ai dit à plusieurs reprises, j'aurais aimé que des inflexions soient données à ce budget - je l'avais indiqué lors de mon intervention sur le Budget Primitif - et sur toutes les décisions se rapportant à la répartition des produits et charges.

J'ai fait un petit calcul : considérant que chaque habitant de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins a droit à la même attribution de la compensation, pour chaque commune on arriverait aux chiffres suivants :

- Cannes aurait 20 000 000 € au lieu de 28 000 000 € ;
- Le Cannet aurait 12 000 000 € au lieu de 5 000 000 € ;
- Mandelieu-La Napoule le même montant ;
- Mougins : 5 000 000 € au lieu de 6 000 000 € ;
- Théoule-sur-Mer le même montant.

Le grand perdant est Le Cannet : 7 000 000 € de moins. Bien entendu, il n'est pas question pour moi de demander l'alignement de la compensation sur le nombre d'habitants mais je considère que la Communauté d'Agglomération ne doit pas se résumer à une tirelire commune répartie ensuite en fonction de ce que chacun y a mis ; si l'intercommunalité était cela, cela ne servirait pas à grand-chose.

Bien sûr, il y a peu de recettes liées à l'activité au Cannet parce qu'il y a eu à une époque un développement trop important de l'habitat, ce qui a éliminé tout terrain pouvant accueillir des entreprises mais les Cannetans vont travailler à Cannes, Mougins ou Mandelieu-La Napoule et ce sont ces communes qui encaissent la compensation salaire qui s'élève à plus de 20 000 000 €. Une partie de cette somme, au-delà de ce qui est déjà distribué, devrait nous revenir.

Autre point important de ce compte administratif : l'ensemble des visions sur le logement pour actifs. Oui, je sais, nous ne sommes qu'au début mais, tout de même, si l'on veut attirer les entreprises - et l'aide aux petites entreprises avec la CFE est plus que louable puisque 3 000 000 € sont directement injectés dans l'économie -, il faut que les salariés puissent se loger. La pénalité SRU que paient certaines communes serait, à mon sens, mieux utilisée si nous présentions au Préfet un plan d'actions intercommunal, d'autant qu'il existe l'Office HLM au Cannet. Ce sont des centaines de milliers d'euros que la Communauté d'Agglomération pourrait ainsi récupérer.

Je ne reviendrai pas sur le fait que la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins ne fonctionne pas bien car toutes les communes ne s'investissent pas suffisamment ou ne le peuvent pas mais en attendant c'est ce magnifique outil de l'intercommunalité qui marche au ralenti.

Vous comprendrez donc que je ne vote pas le Compte Administratif 2014 du Budget Principal ni ceux des Budgets Annexes. Je m'abstiendrai, comme lors du Budget Primitif.

M. LISNARD. - Merci, M. GARCIA ABIA. Je répondrai point par point à ce que vous avez évoqué et qui, à mon avis, relève de l'erreur de calcul et de l'absence de convergence de vue entre vous et nous - nous les cinq communes puisque ce compte administratif est le produit des cinq communes qui constituent l'exécutif de cette assemblée. Je vous donnerai des chiffres très précis qui démontrent que la commune que vous citez et dont vous êtes élu de l'opposition n'a pas été perdante.

Pas d'autres interventions ? (*Non*). Je vous proposerai à chaque budget de voter chapitre par chapitre, comme l'exige la loi. C'est à ce moment-là que le Président devra quitter la séance.

M. GARCIA ABIA, le calcul que vous faites est totalement déconnecté de la réalité. C'est un effet de manche peut-être en réunion, vous l'avez certainement fait au Conseil Municipal du Cannet et vous le faites ce soir. Il est le fruit d'une approche égalitariste et inéquitable. C'est en cela que nous avons une vraie divergence de conviction. Vous prenez le pot commun, vous divisez et vous estimez que les contribuables de Mandelieu-La Napoule, de Théoule-sur-Mer, de Mougins et de Cannes, seraient redevables à ceux du Cannet. Non. Nous faisons des choses ensemble, nous sommes solidaires mais il serait tout à fait inéquitable de procéder comme vous le dites ; ce serait de l'égalitarisme pur et ce serait injuste.

Ceci étant, financièrement la Commune du Cannet est globalement gagnante. Comme on joue collectif, parfois on perd, parfois on gagne mais notre réunion au sein de cette Communauté d'Agglomération fait que nous sommes gagnants.

S'agissant de l'attribution de compensation que vous évoquiez, il n'y a pas de degré de liberté dans le mode de calcul. C'est simple : on applique la loi et la réglementation, vous pouvez faire tous les effets oratoires que vous souhaitez. Si vous êtes proches des gouvernants à l'échelle nationale, ce qui n'est pas mon cas, vous pouvez leur demander de revoir le mode de calcul de l'attribution de compensation, ainsi les choses changeraient.

Les fameuses attributions de compensation se font dans le respect de la loi et de la réglementation avec des recettes et des charges transférées. C'est aussi simple que cela. On transfère les recettes et les charges et chaque commune est dans sa spécificité. C'est aussi simple que cela. Ces attributions de compensation ont été votées à l'unanimité des cinq communes, je tiens à le rappeler, mais pas nécessairement à l'unanimité au sein de chaque commune, je viens de le comprendre.

Pour le logement, l'aide à la pierre est bien prévue dans la définition de l'intérêt communautaire. Vous voilà rassuré sur ce point.

Je me permets d'ajouter que je suis toujours surpris car autant on peut contester des orientations budgétaires, autant - mais c'est un exercice que l'on connaît - je suis toujours surpris qu'on ne vote pas un compte administratif, ce qui reviendrait à considérer qu'il n'y a pas de sincérité comptable. Rendez-nous grâce de cette sincérité comptable. Que vous ne partagiez pas certaines orientations, non pas de la C.A.P.L. mais de l'organisation juridique, administrative et comptable de l'intercommunalité en France est un débat intéressant mais qui dépasse nos compétences.

Le Compte Administratif du Budget Principal répond à la nomenclature M14, donc tous les chiffres sont en TTC, contrairement aux Budgets Annexes. Vous verrez que tous les chiffres vont exprimer la rigueur de cette gestion et l'équité dans le traitement de chacune des parties du tout que constitue l'intercommunalité.

Section de fonctionnement :

Recettes : 72 001 211 €.

Dépenses : 69 511 670 €.

Soit un excédent 2014 de 2 499 540 €.

Section d'investissement :

Recettes : pas de recettes réelles.

Dépenses : 123 298 €.

Restes à réaliser : 12 151,20 €.

Résultat d'exécution :

Le résultat d'exécution de l'exercice 2014 est donc excédentaire de 2 376 242,48 €. C'est la différence entre l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement. Si l'on prend en compte les restes à réaliser (RAR), ce résultat d'exécution 2014 excédentaire est ramené (si vous enlevez donc les 12 000 €) à 2 364 091 €.

Le Budget Principal dégage par conséquent une épargne brute de 2 499 540 €.

- **Recettes de fonctionnement :**

Pour cette première année d'exécution du budget, année de lancement de la Communauté d'Agglomération, donc de transition entre les premiers transferts de compétences entre chaque commune et la C.A.P.L. et année de montée en puissance de cette entité publique pour assumer ces prérogatives, il y a - vous le disiez - une excellente exécution budgétaire. En effet, en recettes de fonctionnement, nous sommes à 100,01 % des recettes prévues, soit +125 309 €, ce qui prouve la sincérité budgétaire et le bon recouvrement des recettes. Cela devrait être évident mais ça ne l'est pas toujours dans la période dans laquelle nous sommes.

- **Dépenses de fonctionnement :**

Nous sommes à 416 447 € de moins que prévu, soit 99,4 % de taux d'exécution. Ce décalage traduit le principe de prudence budgétaire lors de l'élaboration du budget initial et de l'approbation de la Décision Modificative du 18 décembre 2014 qui a réajusté le tir juste avant la clôture de l'exercice.

- **Recettes fiscales :**

Dans un souci de préservation des intérêts des contribuables que sont les entreprises, en particulier en période de crise et en application des dispositions, il y a eu une baisse des prélèvements fiscaux. Vous savez comment est constituée la Contribution des Entreprises Territorialisée (CET) que l'on appelle Taxe Professionnelle mais qui ne recouvre pas tout à fait le même champ : une partie est en CFE (Contribution Foncière des Entreprises) et une partie en CVAE (Contribution de la Valeur Ajoutée des Entreprises).

Si les recettes des impôts sont supérieures au montant estimé dans le Budget 2014, elles restent nettement inférieures à celles de 2013, avec une baisse des prélèvements. En effet, vous l'avez dit tout à l'heure, les très petites entreprises - il est important que vous entendiez cela - ayant eu un chiffre d'affaires inférieur à 32 600 € (donc vraiment de toutes petites entreprises) et qui ne possèdent pas de foncier ont vu leurs cotisations minimums baisser de manière substantielle du fait d'un plafonnement des bases minimales en 2014. Ces entreprises étant imposées à la CFE de manière forfaitaire, comme la base a diminué et a été plafonnée, elles ont vu leur montant prélevé diminuer.

Si l'on prend l'exemple de Cannes en 2013, la base d'imposition minimum pour ces entreprises était de 1 898 € et en 2014 pour celles ayant un chiffre d'affaires inférieur à 10 000 € le plafond de la base est de 500 €. Il y a une très forte diminution. Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est entre 10 000 € et 32 600 €, le plafond est de 1 000 €.

Nous aurions pu penser que c'était virtuel étant donné la faiblesse du montant de chiffre d'affaires de ces entreprises, sauf que cela se traduit par un manque à gagner assez important au profit des toutes petites entreprises et par une réduction de 73 % du montant de ces cotisations pour les 4 080 entreprises de Cannes ayant un chiffre d'affaires inférieur à 10 000 €. Pour les 1 693 entreprises du Cannet dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 000 €, la baisse de la cotisation 2014 pour 2013 est de 74 %.

Ainsi, ce sont presque 10 000 entreprises sur les 15 000 imposées à la base minimale de la contribution foncière qui ont pu bénéficier d'une baisse de leur CFE atteignant jusqu'à 80 % dans certaines communes comme Mougins ou Théoule-sur-Mer où la baisse était respectivement de 82 % et 83 %.

La perte de ce produit est de 3 041 870 €, soit 6 % des recettes fiscales de la Communauté d'Agglomération. Ce montant a été totalement compensé par la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins au profit des villes - c'est très important aussi - sur le montant de la DGF versé à la C.A.P.L.

Au moment où cela a été clecté - car ces recettes avaient été clectées, raison pour laquelle la C.A.P.L. a compensé -, le choix initial était de défendre les intérêts des contribuables et des Villes. C'est ce que l'on retrouve dans cette disposition.

- **Charges de personnel :**

Elles sont faibles puisqu'elles représentent 3,2 % des dépenses réelles de fonctionnement. Une partie correspond aux personnels transférés dans le cadre du transfert de compétences - je pense par exemple à la Politique de la Ville - et aux personnels de la C.A.P.L. Il faut noter que le personnel direct de la Communauté d'Agglomération est principalement issu des communes membres et des syndicats de l'agglomération, il y a donc eu des vases communicants, là aussi dans un souci de compétences et de connaissance des dossiers mais avant tout de défense des intérêts des contribuables. C'est très louable.

- **Attributions de compensation :**

Les attributions de compensation reversées aux communes représentent 68 %, soit 47 323 677 € des dépenses de fonctionnement. Ces attributions vont diminuer au fur et à mesure que les compétences seront transférées lors de la montée en puissance de la C.A.P.L.

- **Traitement des déchets :**

Le traitement des déchets est également un poste important puisque 17 385 109 € sont versés du Budget Principal vers le Budget Annexe des Ordures Ménagères.

- **Lancement d'actions nouvelles en faveur du Développement Economique :**

Il s'agit du lancement du label « Mer de Lérins », du Pôle Nautisme, de la « *French Tech* » dont nous venons d'obtenir la labellisation, ce qui constitue une excellente nouvelle pour notre territoire ; il est très important que nous ayons une démarche commune entre le bassin cannois, Sophia Antipolis, Grasse, Nice et sa Métropole. Cela nous a placés tout de suite dans le train parmi les locomotives des nouvelles technologies, ce que nous avons par nos expériences du territoire et par une réalité dont Thales Alenia Space en est la forte expression. Cela bouscule un peu les habitudes azuréennes de voir le bassin cannois reconnu à sa juste dimension.

Pour revenir à ce que vous disiez tout à l'heure et qui me semble important, depuis la création de l'intercommunalité, les communes, grâce à des effets que je ne vais pas développer ici mais qui vont apparaître après et notamment des effets de mutualisation et de respect des obligations légales, ont pu obtenir de la DGF en plus et parfois avoir de moins mauvais coefficients de prélèvement sur les recettes, y compris pour la commune dont vous êtes l'élu d'opposition. En regard du comparatif des recettes transférées et des dépenses transférées, toutes les communes ont été gagnantes grâce à la création de l'intercommunalité :

- Mandelieu-La Napoule à hauteur de 1 196 905 € ;
- Mougins à hauteur de 797 198 € ;
- Le Cannet à hauteur de 848 591 € ;
- Théoule-sur-Mer à hauteur de 129 172 € ;
- Cannes à hauteur de 2 414 765 €.

L'effet de groupe, de communauté, a permis d'avoir un gain pour les communes qui composent la communauté, selon les montants que je vous ai indiqués.

Vous avez le détail des chiffres dans les documents. Monsieur le Président, c'est maintenant que vous devez à contrecœur nous abandonner mais ce n'est qu'un au revoir.

M. BROCHAND.- Avant de partir, je voudrais dire à M. GARCIA ABIA, dont les remarques sont toujours pertinentes, que s'il a des idées pour rendre notre intercommunalité moins administrative et plus simple à gérer, il est le bienvenu. Vous ne savez pas ce que c'est, vous ne pouvez pas imaginer !

Venez passer une journée avec moi et vous verrez ce que veut dire gérer une intercommunalité et la rendre prospère.

(Sortie de M. BROCHAND)

M. LISNARD.- Nous passons au vote :

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 « Atténuations de charges » : 7 395,29 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 70 « Produits des services » : 1 469 192,56 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 73 « Impôts et taxes » : 41 808 840 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 74 « Dotations, subventions » : 28 725 784 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Soit un total de recettes de fonctionnement de 72 011 211,85 € adopté à la majorité de tous les groupes présents, moins l'abstention de M. GARCIA ABIA et l'opposition de M. CLOS.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 600 778,94 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 012 « Charges de personnel » : 2 226 722,21 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 014 « Atténuations de produits » : 48 887 304 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 17 796 865,76 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Soit un total de dépenses réelles de fonctionnement de 69 511 670,91 € adopté à la majorité de tous les groupes présents, moins l'abstention de M. GARCIA ABIA et l'opposition de M. CLOS.

Recettes d'investissement :

Il n'y en a pas.

Dépenses d'investissement :

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : RAR de 6 636 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : Réalisé de 123 298 €, RAR de 5 515,20 €, soit un total de 128 813,20 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

D'où un total de dépenses d'investissement de 135 449,20 € avec 123 298 € de réalisé et 12 151,20 € de RAR adopté à la majorité de tous les groupes présents, moins l'abstention de M. GARCIA ABIA et l'opposition de M. CLOS.

Le Compte Administratif 2014 du Budget Principal de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins est adopté.

2.- Approbation du Compte Administratif 2014 du Budget Annexe des Transports publics urbains de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Vous le savez, le Budget Annexe des Transports publics urbains est dressé en hors taxes. Nous sommes là dans la nomenclature M49, pour ceux qui se passionnent le soir au coin du feu en hiver par les nomenclatures comptables.

Au-delà de la plaisanterie, vous verrez qu'elles se rapprochent de plus en plus des règles comptables privées, avec une concordance entre l'approche budgétaire et l'approche financière, ce qui n'était pas toujours évident dans les collectivités. Il y a encore une marge de progression en la matière mais nous avons des outils opérationnels pour appréhender la réalité financière et budgétaire d'une entité publique, ce qui est essentiel.

Les résultats de l'exercice 2013 du S.I.T.P. et de BUS AZUR sont intégrés dans le Compte Administratif 2014. Il s'agit d'opérations d'ordre non budgétaires.

Section d'exploitation :

Recettes : 27 556 124 €.

Dépenses : 25 211 106 €.

Soit un excédent 2014 de 2 345 017 €, ramené à 14 836 754 € avec la reprise des excédents antérieurs, notamment le résultat de l'emprunt.

Section d'investissement :

Recettes : 3 075 831 €.

Dépenses : 6 882 535 €.

La section d'investissement présente donc un besoin de financement de 3 806 704 €, ramené à 11 271 253 € en reprenant les résultats antérieurs et les RAR.

Le résultat d'exécution de l'exercice 2014 est déficitaire de 1 461 686 € et devient excédentaire avec l'intégration des résultats 2013 de 7 991 217 €. Il s'agit du résultat net comptable.

Avec les RAR, cet excédent est ramené à 3 565 501 €.

Pour mémoire, en 2013, les Budgets du S.I.T.P. et de BUS AZUR étaient en cumulé de l'ordre de 32 M€. Le résultat d'exécution du S.I.T.P. était déficitaire de 9 908 475 € et devenait excédentaire avec les reports 2012 et avec les RAR. Le résultat définitif était de 3 489 362 €.

Toujours dans les chiffres clés de ce budget annexe des Transports, celui-ci se caractérise par un taux de réalisation de 98 % en recettes d'exploitation - ce qui est très bien car il s'agit là d'un élément aléatoire - et de 93 % en dépenses d'exploitation.

Les recettes réelles réalisées ont été inférieures à celles budgétées de 500 576 € mais les dépenses avaient été aussi surévaluées en application du principe de prudence budgétaire, principe de base de la comptabilité publique et privée. Il y a donc légèrement moins de recettes que prévu mais aussi moins de dépenses puisque nous avons budgété 20 732 077 € que nous n'avons pas dépensés.

Ce décalage s'explique par le fait que nous avons été dans l'obligation d'annuler la Décision Modificative - nous en avons parlé la dernière fois, je n'y reviens pas - qui ajustait les crédits du budget initial, nous sommes donc obligés de les ajuster au moment de ce compte administratif.

Le Versement Transport (VT) a également été important.

J'ai essayé de synthétiser au mieux, grâce à l'excellent travail fait par M. le Directeur des services financiers sous la haute autorité de M. le Directeur Général des Services.

Levez-vous, M. le Directeur Général des Services !

(Applaudissements)

C'est pour relancer l'intérêt.

Nous reprenons le compte rendu.

Le montant perçu en 2014 pour le Versement Transport est de 19 330 244 €, moindre que le montant prévu au Budget, mais il y a eu une modification du mode de perception du Versement Transport en 2014. Désormais (cela va parler à tous les chefs d'entreprise ici présents), les URSSAF de France recouvrent le VT et le versent à l'ACOSS. Un client paie un produit à une entreprise, laquelle verse le VT aux URSSAF. Les URSSAF elles ne donnent pas directement, elles le donnent d'abord à l'ACOSS qui est la Caisse nationale du réseau des URSSAF. Des gens sont payés avec cela ! Cet organisme nous reverse notre VT à hauteur de 25 % en acompte le premier mois et de 75 % les mois suivants, je suppose une fois les frais de gestions déduits, frais dont j'ignore le montant. Chaque mois, il y a des régularisations.

Le client paie l'entreprise, puis il y a l'URSSAF, puis l'ACOSS et ensuite par chaque AOM - Autorité Organisatrice de la Mobilité car depuis quelques années on ne parle plus de « Transport » mais de « Mobilité », dans le cadre du vivre ensemble, ce qui passe par un partage des transports publics.

Le montant du VT perçu en 2014 ne correspond pas au VT généré sur le territoire du fait d'une régularisation négative faite à tort sur l'URSSAF Ile-de-France en novembre 2014, mais nous récupérerons cela ; la rectification est prévue (souhaitons qu'elle soit exécutée) au Budget 2015.

Pour pouvoir comparer le VT aux années précédentes et constater son évolution, nous avons recours aux notifications des URSSAF. Vous avez le montant dans le document que vous avez lu allègrement. Le VT représente 70 % des recettes.

J'appelle votre attention sur le fait que, depuis quelques mois, nous sommes habitués aux cadeaux faits avec l'argent des autres. En droit, on appelle cela « stipuler » pour un tiers, en politique c'est du clientélisme gouvernemental. Parmi ce clientélisme gouvernemental, il y a eu, par exemple :

- La revalorisation des agents de catégorie C qui sont essentiellement dans les collectivités. A titre personnel, je m'en réjouis car il y avait d'énormes disparités de rémunérations mais pour la Ville de Cannes cela coûte plus de 500 000 € par an ;
- De nouveaux abattements sur l'impôt sur le revenu qui se sont traduits par des abattements sur la taxe d'habitation ; le Gouvernement a fait un cadeau avec l'argent des autres ;
- D'autres choses de ce genre.

Vous savez certainement, puisque vous êtes vous aussi abonnés aux lettres d'alerte des organisations d'élus, que le Gouvernement prévoit d'exonérer les entreprises de moins de onze salariés du Versement Transport ; le seuil est modifié. Cette mesure serait de nature à nous faire perdre de 1,5 à 2 % de VT, soit très concrètement 300 000 € en moins pour développer ou assumer le Transport public dans notre bassin de vie.

Nous sommes tout à fait conscients de la nécessité de soutenir les petites entreprises. Cependant, pour faire cela, il faut revoir complètement le régime des cotisations sociales et ne pas faire ces espèces de petites touches impressionnistes qui finalement ne se traduisent pas en aides substantielles pour les entreprises. Les entreprises n'ont pas besoin d'être aidées, elles ont besoin de stabilité, y compris fiscale, ce qui, pour les tiers que sont les collectivités, indépendamment du pillage de nos finances au sein de la DGF, se traduit par des baisses de recettes.

Il faudra que nous nous battions pour que l'Etat compense ce cadeau qu'il fait mais, je vous en donne le résultat, il ne compensera pas totalement ; il annoncera qu'il compense mais finalement il ne compensera pas vraiment et au bout de deux ans il ne compensera plus. C'est ce que nous constatons malheureusement dans tous les postes concernés.

Le produit de service est en hausse, grâce en particulier à la bonne dynamique des transports publics, n'est-ce pas M. le Vice-Président ? Depuis que vous êtes Vice-Président, les gens se jettent dans les bus, point positif puisque les recettes de voyageurs perçues en 2014 représentent 6 767 089 €, en augmentation de 2,2 % par rapport à 2013 (+ 145 826 €).

Je voudrais aussi attirer votre attention sur l'augmentation du produit des amendes de 86 % par rapport à 2013. Ce ne sont pas des montants énormes mais nous sommes passés de 14 374 € à 26 758 €. Je tiens à le dire parce que c'est essentiellement le fruit d'un travail de lutte contre la fraude. Il est important de lutter contre la fraude. D'abord, parce que nous avons beaucoup de formules très attractives sur le plan tarifaire qui correspondent à la réalité de la situation sociale des usagers des transports. Ensuite, parce que ceux qui fraudent ne fraudent pas le système ni la collectivité, ils fraudent ceux qui paient, c'est-à-dire les autres usagers mais aussi les contribuables et notamment tous les gens modestes qui ont aussi des difficultés de vie et qui ne sont pas pour autant des fraudeurs.

Lutter contre la fraude, c'est donc protéger les plus vulnérables qui respectent la règle et la loi. Il est très important, pour la cohésion, de lutter contre toutes les fraudes, qu'elles soient sociales, fiscales ou autres.

L'exploitation de la Régie PALM BUS représente un coût d'environ 21 000 000 €, soit 89 % des dépenses totales : 14 961 546 € de charges de personnel, 1 790 901 € de carburant, 867 123 € de sous-traitance, 522 288 € d'entretien des bus et 368 049 € d'assurance.

La Régie en 2014, ce sont 290 employés, 4 024 118 kilomètres produits, soit + 898 464 kilomètres grâce à l'extension du périmètre de transports publics sur toutes les communes, en particulier Théoule-sur-Mer et Mougins qui avaient une nécessité de couverture géographique. Nous avons augmenté le service public, il est très important de le dire. L'augmentation a été de 40 % sur certaines lignes, en particulier celles concernées par le BHNS, je pense à la ligne 20. Il y a eu 7 779 696 voyageurs, soit 281 029 voyageurs en plus en 2014 par rapport à 2013.

Le BHNS, qui a contribué à ce succès, représente un montant de travaux de 8 454 686 € HT. Avec les dépenses antérieures, le montant total est de 40 026 776 € HT, ce qui comprend l'ensemble des travaux et les aménagements des premières phases mais aussi les études et travaux préparatoires. Le montant des subventions perçues, à ce jour, est de 6 205 722 € sur les 18 748 423 € alloués ; nous albins donc continuer à recouvrer les subventions qui avaient été budgétées mais pas encore financées ; c'est la différence entre le budget et la finance.

Dettes du transport : le montant de la dette en capital de la C.A.P.L. au 31 décembre 2014 est de 32 560 678 €, ce qui représente une baisse de la dette de 797 513 € par rapport à 2013.

Vous aviez déjà lu tous ces chiffres. Je vous propose donc de procéder au vote pour approuver le Compte Administratif du Budget Annexe des Transports publics urbains 2014 chapitre par chapitre, comme suit.

Sommes-nous dans le même cas de figure de tout à l'heure pour les votes ? (*Oui*). Très bien.

Recettes d'exploitation :

Chapitre 013 « Atténuations de charges » : 290 327 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 70 « Produits des services » : 6 844 848,28 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 73 « Impôts et taxes » : 19 330 245,76 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 74 « Dotations, subventions » : 835 461,73 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 75 « Autres produits de gestion » : 255 240,81 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Soit un total de recettes d'exploitation de 27 566 124,27 € adopté à la majorité de tous les groupes présents, moins l'abstention de M. GARCIA ABIA et l'opposition de M. CLOS.

Dépenses d'exploitation :

Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 6 200 377,97 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 012 « Charges de personnel » : 15 728 073,97 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 014 « Atténuations de produits » : 19 154,26 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 29 368 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 66 « Charges financières » : 1 337 027,09 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 253 004,48 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Total des dépenses réelles : 23 567 005,77 € adopté à la majorité de tous les groupes présents, moins l'abstention de M. GARCIA ABIA et l'opposition de M. CLOS.

Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : 0,00 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 042 « Opération d'ordre entre sections » : 1 644 100,73 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Soit un total de dépenses d'exploitation de 25 211 106,50 € adopté à la majorité de tous les groupes présents, moins l'abstention de M. GARCIA ABIA et l'opposition de M. CLOS.

Recettes d'investissement :

Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : 1 431 730,37 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Total des recettes réelles : 1 431 730,37 € adopté à la majorité de tous les groupes présents, moins l'abstention de M. GARCIA ABIA et l'opposition de M. CLOS.

Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » : 0,00 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections » : 1 644 100,73 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Soit un total de recettes d'investissement de 3 075 831,10 € adopté à la majorité de tous les groupes présents, moins l'abstention de M. GARCIA ABIA et l'opposition de M. CLOS.

Dépenses d'investissement :

Chapitre 13 « Subvention d'investissement » : 0,00 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » : 797 513,16 €, il y a une baisse de la dette

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 31 820 € de réalisé 2014 et 720 € de RAR

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 335 176,47 € de réalisé 2014 et 1 688 334 € de RAR

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 5 718 025,52 € de réalisé 2014 et 2 736 661,86 € de RAR

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Soit un total de dépenses d'investissement de 6 882 535,15 € (réalisé) et de 4 425 716,19 € (RAR) adopté à la majorité de tous les groupes présents, moins l'abstention de M. GARCIA ABIA et l'opposition de M. CLOS.

Merci pour l'adoption du Compte Administratif 2014 de ce budget annexe des Transports publics urbains.

3.- Approbation du Compte Administratif 2014 du Budget Annexe Traitement des Ordures Ménagères de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD. - Il s'agit de la M4. C'est en hors taxes. Comme pour le Transport, les résultats de l'exercice 2013 du SIVADES sont intégrés dans ce compte administratif 2014 car il s'agit d'opérations d'ordre non budgétaires.

En 2014, le traitement des déchets de la Ville de Cannes a été réalisé en direct par la C.A.P.L. pendant un mois, puis par le SMED. Je n'y reviens pas, nous avons beaucoup délibéré sur cette organisation et cette transmission entre les autorités organisatrices et la C.A.P.L. et sur cet aller-retour entre la Collectivité et la Communauté d'Agglomération.

Pour les Communes du Cannet, de Mandelieu-La Napoule, de Mougins et de Théoule-sur-Mer, le Syndicat Mixte UNIVALOM a assuré le traitement sous mandat de gestion pendant les 7 premiers mois de l'année 2014, donc du 1^{er} janvier au 31 juillet 2014. Au 1^{er} août 2014, cela intègre la C.A.P.L.

Section d'exploitation :

Recettes : 17 840 775 €.

Dépenses : 16 183 559 €.

Soit un excédent 2014 de 1 657 216 €, ramené à 2 295 374 € avec la reprise des excédents antérieurs du SIVADES.

Section d'investissement :

Recettes : pas de recettes réelles.

Dépenses : 2 137 €.

La section d'investissement présente donc un déficit du même montant et devient excédentaire à hauteur de 312 827 € en reprenant les résultats antérieurs du SIVADES. Les RAR sont de - 21 731 €.

Le résultat d'exécution de l'exercice 2014 est excédentaire de 1 655 079 € et s'élève, avec les reports du SIVADES (en fonctionnement et en investissement), à 2 608 201 € ; c'est le résultat net comptable. C'est aussi un bon résultat.

La contribution totale d'UNIVALOM pour 2014 est de 6 133 350 € HT avec des acomptes de 4 134 625 € payés en 2014. Le solde est intervenu en 2015.

La contribution du SMED en 2014 s'élève à 10 566 760 € sur 11 mois.

La gestion du service pour Cannes et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse est assurée en direct en janvier. En effet, durant le mois de janvier 2014, la C.A.P.L. a assuré la gestion directe du traitement des déchets de la Ville de Cannes et de la C.A.P.G. pour les prestations de VEOLIA et d'EHOL, soit respectivement 1 544 098 € et 306 344 €. La C.A.P.G. a déjà remboursé une partie de ces frais pour 446 140 €. On continue à recouvrer le remboursement par la C.A.P.G.

Il y a aussi une question de TVA. Ce budget est établi hors taxes. Or, il s'avère dans la réalité difficile de récupérer la TVA. Pour 2014, le Budget ayant été alimenté par les recettes commerciales des déchetteries et de la C.A.P.G., il serait possible de récupérer une petite partie de la TVA mais dans la mesure où il n'y a plus de recettes commerciales en 2015, la récupération de la TVA est compromise, ce qui représente une perte d'environ 1 500 000 €. Je n'y reviens pas, nous en avons longuement parlé la dernière fois. Nous continuons en tout cas à défendre notre point de vue sur ces questions de TVA. M. le Trésorier est là, nous devons faire valoir le point de vue de la Collectivité au regard de l'approche des services fiscaux qui, me semble-t-il, a évolué.

La dette du Budget Annexe « Traitement des Ordures Ménagères » a entièrement été transférée au SMED lors de l'adhésion en février 2015 car les emprunts étaient affectés au Centre Intégré de Traitement et du Tri de Cannes (CITT).

Vous avez eu tous les chiffres en détail. Je vous ai donné la substantifique moelle de ce compte administratif que vous connaissez tous par cœur. Je vous propose de passer au vote.

Serons-nous dans les mêmes conditions de votes, Messieurs ? (*Oui*)

Ce sont les groupes d'opposition du Cannet qui se font remarquer ; pas tous les groupes d'opposition mais deux sur trois, ce qui veut dire que deux groupes votent pour (la majorité et un groupe de l'opposition) et deux groupes d'opposition s'opposent. J'en prends note.

Recettes d'exploitation :

Chapitre 70 « Produits des services » : 498 710,44 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 74 « Dotations, subventions » : 17 302 397,55 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 75 « Autres produits » : 2 475 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : 37 192,61 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Soit un total de recettes d'exploitation de 17 840 775,60 € adopté à la majorité de tous les groupes présents, moins l'abstention de M. GARCIA ABIA et l'opposition de M. CLOS.

Dépenses d'exploitation :

Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 5 590 144,59 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 012 « Charges de personnel » : 15 528 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 10 566 760,36 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 66 « Charges financières » : 6 548,87 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 4 577,73 €

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Soit un total de dépenses réelles d'exploitation de 16 183 559,55 € adopté à la majorité de tous les groupes présents, moins l'abstention de M. GARCIA ABIA et l'opposition de M. CLOS.

Dépenses d'investissement :

Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 2 137,04 € de réalisé 2014

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » : 0,00 € de réalisé 2014 et 21 731,78 € de RAR

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA ; Contre : M. CLOS)

Soit un total de dépenses d'investissement réalisées de 2 137,04 € et un RAR de 21 731,78 € adopté à la majorité de tous les groupes présents, moins l'abstention de M. GARCIA ABIA et l'opposition de M. CLOS.

CONCLUSION :

La présentation de ces comptes administratifs 2014 démontre une bonne exécution budgétaire et un respect des engagements pris lors de la création de la C.A.P.L. :

- Défense du contribuable : aucune création de nouvel impôt, aucune hausse globale de la fiscalité et, bien au contraire, une diminution de la fiscalité pour les très petites entreprises qui ont pu ainsi retrouver un peu d'oxygène, pour celles qui ont survécu à la crise et aux effets négatifs des dernières années. Je n'en dirai pas plus.

- Défense des usagers des transports en commun : pas d'augmentation des tarifs de bus, mise en œuvre d'un service plus étendu et d'une tarification attractive ; plus de bus, plus de kilomètres, plus de passagers et plus de joie.

- Soutien aux communes : La C.A.P.L. reverse une grande partie de son budget aux villes à l'euro près. C'est ce que nous avons dit et nous respectons ces principes. Il est très important de ne pas faire des machins qui se justifient dans des dépenses qui elles-mêmes justifient ainsi leur existence.

- Gestion exemplaire avec des frais de fonctionnement maîtrisés.

Je vous remercie de vos votes. Nous pouvons continuer l'ordre du jour en présence de M. le Président.

Merci.

(Retour de M. BROCHAND)

M. BROCHAND. - Nous avons tout à l'heure parlé des taxes surprenantes qui nous arrivent - c'est surtout pour vous, M. GARCIA ABIA - et depuis six mois nous luttons pied à pied contre une taxe de mouillage à 20 € par mètre de bateau ; quand vous sortez du port, vous en avez pour 200 € !

Heureusement, nous avons repris la majorité au Sénat qui a arrêté la loi. Nous sommes allés jusqu'à l'Élysée pour dire à M. le Président de la République que vraiment ceux qui avaient des pointus n'étaient pas forcément des milliardaires ; ils sortent le dimanche pour aller pêcher avec leurs enfants.

Cette loi est stoppée. Merci, merci, merci, merci.

(Applaudissements)

M. LISNARD. - Merci, M. le Président et merci pour les pointus. Dans le cadre de cette approche pointue des comptes de la C.A.P.L. qui ne prennent pas l'eau, bien que nous soyons tous dans la même galère, je vous propose de traiter des comptes de gestion.

4.- Approbation du Compte de Gestion 2014 du Budget Principal de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD. - Je remercie à nouveau M. Philippe BOREY, Trésorier de Cannes, notre comptable et toute votre équipe, M. le Trésorier, pour l'ampleur et la qualité du travail réalisé sur l'ensemble des documents financiers, en particulier ceux qui concernent ce compte de gestion 2014 du Budget Principal de la C.A.P.L., ainsi que ceux pour les Budgets Annexes Transports publics et Traitement des Ordures Ménagères que nous allons voir juste après.

Dans ce compte de gestion, le receveur municipal a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, puis a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

Compte tenu de l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire, et compte tenu de la comptabilité des valeurs inactives, le Compte de Gestion du Budget Principal de la Communauté pour l'exercice 2014 est conforme en tout point au Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté pour ce même exercice.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur ce compte de gestion établi par le receveur et certifié conforme par M. le Président, l'Ordonnateur, et de déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve.

Avez-vous des observations ? (*Pas d'observation*). Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. CLOS).

5.- Approbation du Compte de Gestion 2014 du Budget Annexe des Transports publics urbains de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Je vous épargne le contenu de cette délibération. Avez-vous des observations ? (*Pas d'observation*). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. CLOS).

M. LISNARD.- Cela me semble incongru. Si vous pensez qu'il y a une non-conformité, il faut saisir le Procureur car c'est très grave. Si vous avez remarqué des choses que nous n'avons pas vues, n'hésitez pas à nous le dire ou à le dire à M. le receveur.

6.- Approbation du Compte de Gestion 2014 du Budget Annexe Traitement des Ordures Ménagères de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Avez-vous des observations ? (*Pas d'observation*). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. CLOS).

7.- Affectation du résultat du Compte Administratif 2014 du Budget Principal de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Je vous propose l'affectation suivante à partir de l'excédent à reporter sur 2015 de 2 499 540,94 € :

- Couvrir en priorité le besoin de financement de 135 449,66 €, donc le déficit d'investissement et les restes à réaliser, classiquement, par une affectation en recettes d'investissement au chapitre 1068.

- Affecter en recettes de fonctionnement au R002 le report disponible de 2 364 091,28 €.

Avez-vous des observations ? (*Pas d'observation*). Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. CLOS et M. GARCIA ABIA).

8.- Affectation du résultat du Compte Administratif 2014 du Budget Annexe des Transports publics urbains de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Nous partons d'un excédent à reporter en 2015 de 14 836 754,77 €. Pourvu que cela dure. Je vous propose d'affecter cet excédent en couverture du besoin de financement pour 11 271 253,61 € en recettes d'investissement au chapitre 1068 et en recettes de fonctionnement le report disponible de 3 565 501,16 €.

Avez-vous des questions ? (*Pas de questions*). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. CLOS et M. GARCIA ABIA).

9.- Affectation du résultat du Compte Administratif 2014 du Budget Annexe Traitement des Ordures Ménagères de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Nous avons un excédent à reporter de 2 295 374,77 €. Nous vous proposons l'affectation suivante : 21 731,78 € au besoin de financement en affectation au chapitre 1068 « recettes d'investissement » et un report disponible de 2 273 642,99 € affecté en recettes de fonctionnement au chapitre R002 de la nomenclature comptable.

Avez-vous des observations ? (*Pas d'observation*). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. CLOS et M. GARCIA ABIA).

10.- Budget principal - Exercice 2015 - Attributions de subventions de fonctionnement en faveur des associations au titre de la compétence « Politique de la Ville »

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Cette délibération concerne l'attribution de subventions de fonctionnement en faveur des associations au titre de la compétence « Politique de la Ville ».

Vous avez pris connaissance de ce besoin de trésorerie dû au retard de versement des subventions d'autres partenaires publics. C'est uniquement pour le P.L.I.E. et la Mission Locale. Nous reviendrons sur le dispositif de cette politique de la Ville.

Avez-vous des questions ? Nous en avons déjà débattu la dernière fois. Allez, remettez en une couche, M. GARCIA ABIA !

M. GARCIA ABIA.- Je ne vais pas en remettre une couche mais dire que le P.L.I.E. fait un travail considérable. C'était auparavant le P.L.I.E. du Bassin cannois et c'est maintenant le P.L.I.E. des Pays de Lérins. Il s'occupe donc actuellement des cinq communes et non plus uniquement de Cannes, il est par conséquent dommage de garder exactement la même subvention alors que son territoire est beaucoup plus étendu.

J'assiste de temps en temps à certaines réunions et je sais que beaucoup de personnes éloignées de l'emploi arrivent, grâce au P.L.I.E., à se réinsérer dans la société, ce qui est une très bonne chose. Il serait bien que la C.A.P.L. fasse un effort en faveur de cette association car c'est exactement la même subvention que celle que versait la Ville de Cannes au P.L.I.E. en 2012, 2013 et 2014.

Merci. Vous voyez, ça n'est pas une couche !

M. LISNARD.- Merci de cette remarque. Le jour où la France sera en croissance et où nous ne serons plus pillés par l'État, nous accompagnerons cet élan altruiste.

Avez-vous d'autres observations ? (*Pas d'observation*). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. CLOS).

M. TOULET.- Je voudrais que l'on n'accable pas trop notre collègue M. José GARCIA ABIA qui est le seul représentant de la majorité gouvernementale. Compte tenu de ses bonnes relations, il s'est engagé à intervenir personnellement auprès de M. François HOLLANDE pour que la baisse des dotations des collectivités s'interrompe. Nous avons perdu au Cannet 4 000 000 €. Comme ce sont deux élus du Parti socialiste, nous allons émettre un titre de recettes de 2 000 000 € à l'encontre de chacun d'entre eux et les aider en organisant des vide-greniers, des loteries.

José est là aussi pour nous aider à faire en sorte que l'équilibre des comptes des collectivités soit assuré grâce à ses bonnes relations avec ceux qui nous gouvernent.

M. LISNARD.- Merci de cette solidarité entre opposants. Je ne suis pas sûr que vous lui fassiez un cadeau mais merci de cette remarque.

Au-delà de la plaisanterie, c'est une réalité. Nous pouvons discuter pendant des heures des subventions, ces subventions baisseront structurellement. Il y aura des exceptions parce qu'il faudra accompagner des structures dynamiques, qu'elles soient culturelles, sportives ou sociales, évidemment, nous ne serons pas stupides dans l'application de la baisse des subventions mais il est certain que le montant global des collectivités locales va évidemment diminuer.

Pèse sur les recettes de la C.A.P.L. une grave et nouvelle menace concernant la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises puisque, ce matin même, le Gouvernement a indiqué qu'il comptait augmenter la part revenant aux Régions de façon considérable et passer de 20 à 50 %. Comme ce sont des vases communicants, si l'on augmente la part qui va aux Régions de 20 à 50 % ...

A mon avis, c'est une annonce préélectorale qui sera oubliée en décembre mais imaginons que ce ne soit pas le cas : où le Gouvernement va-t-il puiser le delta ? Au sein des Départements et du bloc communal et donc, pour cette taxation des entreprises, sur les Communautés d'Agglomérations.

Je le dis très sérieusement, et je pense que chaque commune a cette même vérité sur les comptes : à partir de 2016 et surtout de 2017, l'épargne brute des collectivités sera quasiment réduite à néant, ce qui n'est jamais arrivé ! Jamais ! Nous sommes face à un défi considérable.

A ce titre, bien sûr que nous avons envie d'accompagner des structures, bien sûr qu'il est difficile de baisser les subventions à des organisations sportives, culturelles ou autres comme nous le faisons mais nous sommes face à un principe de réalité qui est que l'argent que nous donnons est celui que nous prenons. Cela s'appelle l'impôt. Or, nous avons 47 % de prélèvements obligatoires en France. On peut le tourner dans tous les sens, on en revient toujours à cela.

Donc oui, le P.L.I.E. fait de belles actions et nous allons les accompagner pour qu'ils fassent des gains de productivité et soient aussi performants qu'avant mais sur un territoire plus large qui englobe maintenant Saint-Pierre et le Cannet, en particulier.

M. BROCHAND. - J'ai organisé une réunion avec le P.L.I.E. et le Préfet pour que ce dernier comprenne bien les difficultés du terrain pour répondre aux besoins. Des gens veulent embaucher mais ne trouvent pas les personnes correspondant à leurs besoins. Il y avait huit chefs d'entreprise mais il y a un tel espace d'incompréhension entre ceux qui sont tous les jours sur le terrain, ceux qui parlent aux chefs d'entreprise et ceux qui cherchent des emplois ...

Le Préfet leur a fait le reproche de ne pas avoir assez de contrats d'avenir. Ils n'en avaient fait que 90 et il en voulait 150. Ils lui ont répondu que pour un contrat d'avenir, ils étaient obligés de faire un CDI. Comment voulez-vous que les gens embauchent ? Il suffit d'avoir géré ne serait-ce qu'une épicerie pour savoir cela. Ce sont des problèmes fondamentaux. Bien entendu, tous ont dit qu'ils feraient tout ce qu'ils pourraient.

Une dame qui a plusieurs magasins de beauté est intervenue. Elle a signé un contrat d'avenir et son employée était présente avec elle. Au bout de huit jours, elle s'est rendu compte que cette personne n'était pas formée. Elle a dit au Préfet qu'elle la gardait et essayait de passer des heures supplémentaires pour la former au métier. Elle a demandé une formation qui coûte 900 € mais elle n'a pas cette somme. Or, on dépense 30 Md€ pour la formation en France. Où vont-ils ? Que font-ils ? Ces 30 Md€ sont donnés à des entreprises de formation mais je ne voudrais pas entrer dans le détail.

Une entreprise a trois ou quatre magasins mais n'arrive à engager personne car encore faut-il que les personnes aient un métier. Il faut les former. Soit vous avez la capacité de le faire vous-même comme le fait cette dame, soit vous ne l'avez pas.

Sans m'engager plus avant, j'ai eu l'impression que le Préfet avait découvert des choses.

M. LISNARD. - Merci, M. le Président.

M. Max ARTUSO quitte la séance en laissant pouvoir à M. Alain RAMY.

Mme Odile GOUNY-DOZOL quitte la séance en laissant pouvoir à Mme Charlotte SIGUIER.

11.- Répartition du prélèvement du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) pour l'exercice 2015

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD. - Chacun a à l'esprit l'importance de cette délibération technique. Par courrier arrivé à la C.A.P.L. le 28 mai dernier, M. le Préfet des Alpes-Maritimes a notifié les éléments de calcul du F.P.I.C. 2015. C'est le Préfet qui les définit avec une répartition dite de « droit commun » entre l'agglomération et les communes.

Le montant pour l'ensemble intercommunal, de 5 980 914 €, est calculé à partir d'une enveloppe nationale qui a atteint cette année 780 000 000 € - c'est de l'argent que nous donnons, pas de l'argent que nous recevons, donc quand l'enveloppe nationale augmente, cela veut dire que l'on nous prend plus - en prenant en compte le potentiel financier agrégé de l'ensemble intercommunal.

Dans un premier temps, la contribution de l'agglomération est déterminée par rapport à son Coefficient d'Intégration Fiscale (C.I.F.). Le C.I.F. 2015 de la C.A.P.L. étant de 14 %, la part de la C.A.P.L. est de 844 032 €. Les 5 136 882 € restant (soit 5 980 914 € moins 844 032 €) sont répartis par commune en prenant en compte leur potentiel financier par habitant et leur population DGF.

La répartition se fait selon la règle de droit commun de la part communale, soit 2 977 385 € pour Cannes, 811 996 € pour Le Cannet, 746 197 € pour Mandelieu-La Napoule, 500 373 € pour Mougins et 100 931 € pour Théoule-sur-Mer. Soit un total de part communale de 5 136 882 €.

Les communes et la C.A.P.L. peuvent, par délibérations concordantes prises avant le 30 juin, faire le choix d'une répartition libre de l'enveloppe intercommunale de 5 980 914 €. La C.A.P.L. a proposé, pour soutenir les communes, de prendre en charge un montant forfaitaire de 1 500 000 € à prendre dans la DGF (tel que prévu dans le Budget), ce qui augmente ainsi sa contribution de 78 %. La nouvelle part communale, dans ce cas, ne représente plus 5 136 882 € mais 4 480 914 € qui sera répartie entre les communes.

Cette répartition a été faite à partir de la proportion du droit commun pour respecter une règle objective et équitable. Nous avons donc repris la répartition qui s'appliquait sur la base théorique de 5 136 882 € et l'avons appliquée sur la base de 4 480 914 €, la C.A.P.L. ayant pris en charge un montant supérieur à la simple application *stricto sensu* du minimum légal.

Ceci permet une baisse pour chaque commune de 13 %. Ainsi, la participation de la Commune de Cannes passe de 2 977 385 € à 2 597 180 €, celle de Le Cannet de 811 996 € à 708 306 €, celle de Mandelieu-La Napoule de 746 197 € à 650 909 €, celle de Mougins de 500 373 € à 436 477 € et celle de Théoule-sur-Mer de 100 931 € à 88 042 €. La part communale passe donc de 5 136 882 € à 4 480 914 €. La part de la C.A.P.L. passe de 844 032 € à 1 500 000 €, ce qui permet de cotiser à ce fonds de péréquation à hauteur de 5 980 914 € tel que cela nous est demandé.

Les Villes de Théoule-sur-Mer, Cannes, Mandelieu-La Napoule et Le Cannet ont déjà délibéré. Mougins doit le faire demain car il faut le faire avant le 30 juin au soir. Il vous est demandé de délibérer sur cette répartition aux deux tiers.

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

Mme DI BARI. - M. le Président, MM. les Vice-Présidents, chers collègues, bonsoir. Le Fonds national de Péréquation de ressources Intercommunales et Communales est un dispositif pénalisant et d'une rare complexité. Il comporte des effets pervers dont la Ville du Cannet est particulièrement victime et qui aboutissent à l'effet inverse des objectifs affichés.

Avant que la Ville du Cannet soit intégrée à la C.A.P.L., son montant n'était que de 140 000 € en 2013, Le Cannet se situant plus proche de la moyenne nationale en matière de richesses, le niveau du prélèvement étant proportionnel à la richesse des communes. Depuis la création de la C.A.P.L., le F.P.I.C. se calcule sur la richesse pondérée des cinq communes. Les quatre autres communes membres se situant au-dessous de la moyenne nationale, cela a eu pour effet paradoxal en 2014 de diminuer le prélèvement de ces quatre dernières et d'augmenter celui du Cannet de plus de 300 000 €.

Certes, cette délibération permet de réduire de 100 000 € le prélèvement 2015 pour notre commune, proposé initialement à hauteur de 812 000 €. Cependant, elle reconduit cet effet pervers qui, pour l'instant en tout cas, fait que la création de la C.A.P.L. aggrave les contraintes financières qui pèsent sur le Cannet.

En 2015, notre commune subit le plus fort taux d'augmentation des cinq : plus de 62 %. Après avoir voté ce matin en Conseil Municipal la répartition 2015 du F.P.I.C., c'est en toute logique que nous allons voter cette délibération pour réduire un peu la charge de la Ville. Néanmoins, pour rechercher une meilleure équité, Mme la Députée-Maire vous a saisi, M. le Président, ainsi que les quatre autres maires des communes membres. Je crois qu'une réunion de travail sur la poursuite du BHNS au Cannet est en perspectives. Peut-être que ce point pourrait être abordé à cette occasion, par exemple.

Je vous remercie de votre attention.

M. LISNARD. - Merci. Pas d'autres interventions ? (*Non*). Donc vous l'avez voté ce matin en Conseil Municipal. Je prends note de vos propos mais je corrigerai un point tout à l'heure.

Evidemment, la C.A.P.L., dont Mme la Députée-Maire est Vice-Présidente - qu'elle n'hésite pas d'ailleurs à venir à nos séances ni à venir nous voir, nous travaillerons en bonne intelligence et avec beaucoup de plaisir avec elle -, est au service des communes. Cette délibération traduit cette volonté d'être au service des communes puisque, grâce aux bons résultats de gestion de la C.A.P.L. et grâce aux effets de DGF obtenus par la création de l'intercommunalité, nous pouvons appliquer cet avantage aux communes sur le prélèvement qui nous est infligé et dont, comme vous, je condamne le principe.

Nous n'avons pas de puits de pétrole et donc la richesse qui a été faite s'est faite volontairement. Tous les territoires n'ont pas la même histoire et n'ont pas fait les mêmes choix, n'ont peut-être pas la même chance ni non plus le même courage et n'ont peut-être pas pris les mêmes options. C'est un fruit de l'égalitarisme assez pervers. C'est en plus un recours de la tutelle, en réalité, car nivelle, on fait tout de la même façon. Cela passe par des acronymes pompeux : « Fonds de péréquation intercommunal ... ».

Sur le principe, évidemment, les investissements faits dans chaque commune par la C.A.P.L. doivent tenir compte des réalités de chaque commune. Je me réjouis d'apprendre ce soir que le BHNS va se faire en haut du boulevard Carnot. Je vous en félicite car c'est une très bonne nouvelle pour le Cannet et pour l'agglomération ; c'est une bonne chose.

Quand vous dites que l'intégration du Cannet a eu pour conséquence de faire baisser le prélèvement global de chaque commune, ce n'est pas tout à fait vrai. J'ai ici le calcul.

J'ai essayé de comprendre comment fonctionnait ce dispositif et je vais essayer de le résumer. On calcule le potentiel financier. Ce n'est pas tout à fait le potentiel fiscal. Le potentiel financier agrégé par habitant est obtenu en divisant le potentiel financier agrégé total par la population prise en compte pour le Fonds de péréquation intercommunal. Vous obtenez un résultat qui est ensuite multiplié par un coefficient multiplicateur. Or, le fait d'avoir créé la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2014, comme la loi nous l'imposait, a augmenté ce coefficient et donc diminué la part prélevée sur la somme des deux. La diminution constatée sur les communes, hors Le Cannet, est le résultat de cette augmentation du coefficient multiplicateur qui est lui-même le produit ou le résultat de la création de l'intercommunalité. Je souhaitais rectifier ce point pour éviter les quiproquos entre les communes.

Nous avons bien entendu vos arguments et vos légitimes préoccupations qui rejoignent un peu celles évoquées tout à l'heure. Nous arrivons à un système qui préserve les intérêts de chaque commune et qui est le moins mauvais des systèmes. Il a été voté, y compris par la Commune du Cannet à la majorité ce matin et je ne saurais imaginer que la Ville du Cannet fasse un mauvais choix dans ses votes.

M. BROCHAND.- Nous répondrons à cette demande puisque c'est un fonds de solidarité que Mme TABAROT demande, fonds de solidarité qui sera décidé par l'ensemble des maires puisque ce sont les communes qui payent. Nous avons d'autres idées plutôt économiques avec des parts de recettes et de dépenses. Nous présenterons un modèle qui pourra répondre, peut-être de façon différente, à ce besoin.

M. LISNARD.- Votre préoccupation est tout à fait légitime et chaque commune aura la même. Il ne faut cependant pas ne regarder qu'une partie. Il faut regarder la somme. Sur certains secteurs, des communes sont plus ou moins perdantes que d'autres. La réalité est que même en intégrant tous ces facteurs, la Commune du Cannet, entre les transferts de recettes et les transferts de dépenses, a un solde positif de plusieurs centaines de milliers d'euros ; au moins de 566 000 €, c'est une certitude.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. CLOS).

12.- Bilan financier du mandat de gestion des déchetteries de Le Cannet, Mandelieu-La Napoule et Mougins - Année 2014

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Il s'agit d'UNIVALOM. Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2014, les communes ont géré les déchetteries en recettes et en dépenses et la Communauté d'Agglomération s'était engagée à faire les ajustements puisque c'est dans notre compétence et nous l'avions voté. Vous avez là le résultat de ces ajustements financiers.

Je vous propose de passer au vote. C'est un remboursement à l'euro près, une intégration budgétaire et comptable à l'euro près, comme prévu.

Avez-vous des observations ? (*Pas d'observation*). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Merci.

13.- Contrat de Ville des Pays de Lérins 2015-2020 - Approbation du programme d'actions 2015 et des subventions attribuées aux opérateurs associatifs

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Il s'agit du programme d'actions 2015 et des subventions attribuées aux opérateurs associatifs dans le cadre du Contrat de Ville en cours d'élaboration sur les quartiers prioritaires, essentiellement Ranguin/Frayère à La Bocca, et désormais Saint-Pierre à Cannes et Le Cannet.

La réunion des partenaires constituant cette approche contractuelle (la C.A.P.L. qui a récupéré la compétence, obligation légale dès cet exercice, la Région, l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes) vient de prévoir les programmes d'intervention pour répondre aux préoccupations et aux besoins de cohésion sociale dans ces quartiers.

Le comité de pilotage d'élaboration du Contrat de Ville va se réunir à nouveau en juillet. Nous serons amenés, mes chers collègues, à nous prononcer sur la version définitive du Contrat de Ville en octobre.

Ceci étant, il est nécessaire immédiatement de voter ces attributions de subvention au moins partielles et en anticipation pour que les actions continuent. Il y a 18 actions dont notamment :

- Protection des jeunes exposés à la délinquance ;

- Amélioration de la prévention, notamment pour protéger les femmes victimes de violence car dans les Alpes-Maritimes les décès sous les coups de conjoints violents sont un phénomène hélas croissant ;
- Prévention contre les violences intrafamiliales ;
- Aide aux victimes ;
- Prévention de la radicalisation auprès du public féminin, point très sensible. Il faut que ce public féminin puisse encore accéder aux associations et donc les libellés même des actions ne doivent pas inciter les conjoints ou maris de ce public féminin à ne pas venir ; un travail important est fait en la matière et hélas la sordide actualité exprime la nécessité d'accentuer le travail contre la radicalisation islamiste ;
- La santé, l'égalité et l'équité dans l'accès aux soins ;
- Des actions relatives à la parentalité, terme pompeux pour dire que l'autorité des parents doit s'exercer ;
- Des actions relatives à la culture nécessaire pour le lien social, selon la terminologie habituelle ;
- Des actions pour l'Emploi et le Développement Economique ;
- Etc.

Ce sont les mêmes montants qu'auparavant mais avec une participation supplémentaire, dans l'esprit de ce que vous disiez tout à l'heure, pour « Parcours de Femmes », association qui fait un travail très important, en particulier dans la lutte contre la radicalisation.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14.- Protocole d'engagement entre la C.A.P.L. et les autres partenaires signataires visant à soutenir la mise en place d'un dispositif territorial de labellisation des entreprises dénommé "LABEL EMPL'ITUDE"

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Vous allez pouvoir voter à l'unanimité la labellisation des entreprises dénommée « Label Empl'itude » portant sur la responsabilité sociétale des entreprises. Cela ne génère aucun coût pour nous. Cela consiste à créer une dynamique de responsabilité sociétale de l'entreprise sur le territoire des Pays de Lérins.

Avez-vous des questions ?

M. CLOS.- Bonjour, chers collègues. Je voudrais intervenir sur cette délibération car, même si elle ne coûte rien à la collectivité, il y a malgré tout une cotisation à la charge de l'entreprise.

Je mets quelque peu en exergue mon doute sur cette cotisation et sur le ratio avec la réelle plus-value que cela peut apporter à l'entreprise, particulièrement pour l'Emploi. Si l'on prend l'exemple d'une entreprise qui ferait déjà des efforts pour l'Emploi, elle fait déjà son possible pour pouvoir embaucher, donc quel intérêt pour cette entreprise de cotiser à ce Label puisqu'elle fait déjà ce qu'elle peut pour l'Emploi ?

M. LISNARD.- C'est une très bonne question. L'entreprise adhère si elle le souhaite. La réponse incombe aux entreprises.

Je suis d'accord avec vous. Quand j'ai vu cette délibération, j'ai failli en demander le retrait, non pas uniquement pour être désagréable mais pour en comprendre la substantifique moelle et l'intérêt.

Ceci étant, pour avoir travaillé en entreprise, ne serait-ce qu'au sein de la S.E.M.E.C., entreprise de droit privé, croyez-moi, ils ont une gestion et une approche à 100 % entrepreneuriales. L'entreprise s'était inscrite dans ce processus de responsabilité sociétale, d'abord parce qu'il y avait la volonté de la DRH de lutter contre les phénomènes d'exclusion, de discrimination, etc., pourquoi pas, mais aussi parce que cela nous permettait de nous inscrire dans une labellisation ISO 26000 qui correspondait aux attentes de certains clients anglo-saxons et scandinaves.

Pour résumer, nous, nous ne cotisons pas. Pour que le dispositif soit valable - et je suppose pour permettre aux entreprises de s'engager dans une vraie démarche de responsabilité sociétale et de labellisation pour une communication auprès des clients potentiels -, il est demandé qu'au sein d'un périmètre régional et départemental les Communautés d'Agglomération, donc les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, les Départements, la Région et l'Etat, en soient signataires. On signe et *hasta la vista!* si vous me permettez cette expression qui nous renvoie au meilleur du cinéma d'anticipation.

Même Bernard BROCHAND ne va pas râler contre cette délibération alors qu'il en a profondément envie, je le connais.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Merci.

M. BOTELLA.- Merci, M. le Président, merci M. le Vice-Président en charge des Finances pour ces brillants rapports. Je remercie aussi l'ensemble du personnel financier et administratif pour la bonne tenue des comptes de la C.A.P.L.

Le soleil va presque disparaître, je vous dis donc « Bonsoir ». Je vais vous présenter trois délibérations qui concernent les Moyens Généraux.

15.- Approbation du plan de formation 2015-2016 de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- Ce nouveau plan a été élaboré à partir des demandes exprimées par les agents et autour d'axes stratégiques visant à fédérer les équipes, à développer une culture de prévention des risques professionnels, à accompagner les objectifs des services, à améliorer la qualité et l'image du service public et à mettre l'agent au centre de la démarche afin de lui permettre de s'adapter à l'évolution des compétences et des pratiques de la C.A.P.L.

Ce plan pourra être adapté et complété en fonction des besoins des agents et de la collectivité, dans la limite des crédits budgétaires alloués à ce type de dépenses.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16.- Indemnité de départ volontaire allouée aux agents de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- Il est proposé de mettre en place, pour une durée limitée à une année, l'indemnité de départ volontaire allouée aux agents de la Communauté d'Agglomération.

Elle est attribuée aux fonctionnaires en cas de départ volontaire définitif et aux agents non titulaires de droit public recrutés en C.D.I. et qui démissionnent, selon des conditions fixées réglementairement, pour motif de restructuration de services, pour créer ou reprendre une entreprise, ou pour mener à bien un projet professionnel.

Cette indemnité, fixée par décret, est déterminée suivant certains plafonds en fonction du statut de l'agent et de son ancienneté. Elle est versée en une seule fois. Si dans les cinq ans suivant cette démission, l'agent est recruté en qualité d'agent titulaire ou non titulaire de la Fonction Publique, il est tenu de rembourser à la C.A.P.L. le montant de l'indemnité perçue.

Avez-vous des questions ?

M. CLOS.- Je souhaiterais que soit noté dans mon dossier que je fais des progrès : j'ai voté les quatre dernières délibérations !

Pour redevenir sérieux, sauf erreur de ma part, il existe déjà, via les ASSEDIC, des facilités financières pour les personnes souhaitant se lancer dans l'entrepreneuriat et donc la possibilité de percevoir une part importante, voire la totalité des droits pour se lancer dans une activité professionnelle dans l'entrepreneuriat.

Ma question est donc simple : pourquoi ajouter une indemnité supplémentaire à ce dispositif déjà existant ?

M. BOTELLA.- Cette indemnité concerne la Fonction Publique Territoriale. Les services me disent que cette indemnité correspond à la perte du statut de fonctionnaire ou du statut de C.D.I. Elle est allouée en ce sens puisqu'il s'agit là de la Fonction Publique Territoriale.

M. GARCIA ABIA.- Lorsqu'on démissionne d'un emploi public, on n'a droit ni aux ASSEDIC ni à aucune aide.

M. BOTELLA.- C'est une indemnité qui sert à protéger les fonctionnaires qui démissionnent par choix personnel en faisant le choix de travailler ailleurs ou de créer une entreprise. Comme ils perdent leur statut de la Fonction Publique Territoriale, ils ont droit à une indemnité.

M. CLOS.- Si je peux me permettre de répondre à M. GARCIA ABIA, je pense que chaque Vice-Président ainsi que vous, M. le Président de la C.A.P.L., nous sommes des gens de bon sens. Il est tout fait envisageable, pour un agent souhaitant quitter le fonctionariat pour développer une entreprise et donc participer à la vie économique de ce pays, de faire des ruptures conventionnelles de contrat ; dans ce cas, la personne aurait droit aux ASSEDIC. Merci.

Mme VILLANI.- Je travaille à Pôle Emploi et donc je me permets de vous expliquer. Les gens qui perdent leur emploi dans la Fonction Publique n'ont pas droit aux allocations chômage. De plus, les créateurs d'entreprise n'ont pas droit à la totalité de leurs allocations mais uniquement à 45 %.

Les personnes quittant la Fonction Publique n'ont pas droit à une indemnité chômage. C'est en quelque sorte une protection.

M. BOTELLA.- Nous sommes dans la Fonction Publique Territoriale. En perdant notre statut de CDI ou d'agent territorial en démissionnant, nous avons droit à une indemnité.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17.- Convention de moyens généraux entre la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et la Ville de Cannes pour la gestion des services de l'agglomération - Avenant n° 4

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- C'est l'avenant n° 4 ; nous en avons déjà pris trois autres.

Nécessaire à l'exercice des compétences transférées, cette convention permet à la C.A.P.L. de bénéficier des moyens logistiques et humains de la Ville de Cannes dans des domaines précis, notamment des systèmes informatiques, téléphoniques et d'information géographique, et de ceux mis à disposition par la Direction de l'Administration Générale et le Service du Protocole.

Cet avenant va courir pour les six prochains mois.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BOTELLA.- Je cède la parole à mon voisin Henri LEROY pour d'autres délibérations.

18.- Accompagnement à l'emploi : Transfert de personnels des Villes de Mandelieu-La Napoule et Mougins au profit de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président

M. LEROY.- Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Ce sont des délibérations purement administratives qui entérinent une situation que nous avons dû reporter dans le domaine de l'Accompagnement à l'emploi ; nous l'avions déclaré d'intérêt communautaire mais nous n'étions pas prêts juridiquement à assumer le transfert des deux Maisons de l'Economie et de l'Emploi de Mandelieu-La Napoule et de Mougins. Nous avons donné un mandat à Mougins et Mandelieu-La Napoule pour gérer ces Maisons jusqu'au 30 juin 2015 et à partir du 1^{er} juillet 2015, il s'agit donc de transférer à la C.A.P.L. ces deux structures qui reviennent de droit à la communauté.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19.- Accompagnement à l'emploi : Mise à disposition par les Villes de Mandelieu-La Napoule et Mougins des biens meubles et immeubles, et transfert des marchés publics, autres contrats et conventions, au profit de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président

M. LEROY.- C'est la même délibération mais cette fois pour les biens et le matériel de ces deux Maisons de l'Economie et de l'Emploi venant avec le personnel qui passe à la C.A.P.L. C'est une simple régularisation.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20.- Accompagnement à l'emploi : Organisation du Salon pour l'Emploi, la Formation et les Entreprises les 1^{er} et 2 octobre 2015 à Mandelieu-La Napoule - 20^{ème} édition

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président

M. LEROY.- Le Salon de l'Emploi, de la Formation et des Entreprises de Mandelieu-La Napoule passe à la C.A.P.L. pour sa vingtième édition. Nous devons délibérer.

Ce forum sera organisé en collaboration entre la C.A.P.L. et la Ville de Mandelieu-La Napoule. Il a pour vocation, non seulement de mettre en relation les entreprises et les demandeurs d'emploi du territoire mais aussi de mettre en avant la création d'entreprises par l'intermédiaire de concours comme le « Trophée de la Création et de la Reprise d'Entreprise ».

Il faut délibérer car c'est transféré à la C.A.P.L. Les dépenses prévisionnelles sont de l'ordre de 30 000 € et dans le cadre du Trophée de la création, il y a une récompense de 1 000 €.

Voilà l'ensemble des données qui concernent les trois délibérations relatives à l'accompagnement pour l'emploi.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21.- Modification du règlement d'exploitation du service "PALM A LA DEMANDE" pour les personnes à mobilité réduite

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- M. le Président, mes chers collègues, bonsoir.

Il s'agit du Transport et de la modification du règlement d'exploitation du service « Palm à la demande ». Différents articles doivent évoluer :

- L'article 2 avec la suppression de l'obligation de fournir une attestation du médecin traitant pour les titulaires d'une carte d'invalidité. Il est intéressant d'éviter aux titulaires de la carte d'invalidité de passer en commission d'accès et de créer des systèmes supplémentaires de contrôle alors même qu'ils ont déjà répondu et ont déjà été évalués par cette carte d'invalidité ;

- L'article 6 correspond à la mise en place d'une dérogation pour accéder à l'intérieur des domiciles des personnes ne pouvant se rendre sur le trottoir et répondre ainsi à la nécessité pour ces personnes en difficulté d'être prises en charge ;

- L'article 9 a trait aux annulations tardives et aux délais de prévenance. Quand on annule une commande de transport, il y a un délai de prévenance et pour y déroger, il faut apporter des précisions - décès dans la famille, problème d'intendance, intempéries ou autres, des choses justifiées.

C'est assez logique et cela répond à l'intérêt des personnes à mobilité réduite.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22.- Modalités de suspension des abonnements scolaires annuels du Réseau de transports PALM BUS en cas de non-paiement

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Il y a une progression très importante de prélèvements non honorés sur les abonnements scolaires. Pour éviter cette évolution et puisque le montant de ces prélèvements non honorés a quasiment quadruplé, il vous est proposé deux amendements : possibilité de suspendre l'abonnement lorsqu'il n'est pas honoré pendant deux prélèvements successifs ou si deux prélèvements ne sont pas honorés sur une période de quatre mois.

Sauf particularité à regarder au cas par cas avec une analyse, il faut, d'une manière générale, un système incitatif pour éviter que les prélèvements ne soient pas honorés, sinon cela demande une comptabilité très compliquée.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

23.- Contrat de dépôt vente de la billetterie de la Régie PALM BUS

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Nous vous proposons ces contrats pour les missions de vente de titres par les personnes qui sont là pour cela.

Il s'agit de mettre en place un contrat avec une rémunération, de mémoire de l'ordre de 2 à 10 %, ce qui permettra de démultiplier les sites de vente et d'en faciliter l'organisation et le résultat puisque notre but est d'attirer une clientèle en augmentation.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24.- Délégation de Service Public de la ligne 620 Théoule-Cannes - Avenant n° 2 entre la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et la Société TRANSDEV ALPES MARITIMES

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- L'année dernière nous vous avons proposés un avenant qui concernait, d'une part, l'offre d'hiver et, d'autre part, l'offre d'été.

Nous vous proposons de reconduire les modalités de l'année dernière avec les tarifs d'hiver et d'été mais en intégrant l'évolution des services - il y a eu une évolution au regard des kilomètres parcourus et du nombre d'heures de conduite - et en revoyant l'offre kilométrique qui a également évolué. Il s'agit de reproduire les mêmes principes qu'en 2014 en été et en hiver.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25.- Conventions-cadre de partenariat promotionnel entre la C.A.P.L. et les organisateurs de manifestations d'intérêt général sur le territoire communautaire

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Lorsqu'un organisateur organise une manifestation d'intérêt général (manifestations sportives, Plages électroniques ou autres) pouvant correspondre à la vie de la Ville et à l'intérêt public, il est proposé de répartir la charge financière.

Ainsi, nous vous proposons d'intégrer la possibilité pour la C.A.P.L. de soutenir les frais de campagne de communication afin qu'ils ne soient plus payés uniquement par l'organisateur lui-même, précisément en raison de l'intérêt général.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

26.- Protocole conventionnel entre la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et le Département des Alpes-Maritimes relatif à l'aide aux transports pour les bénéficiaires du RSA sur le réseau de la Régie PALM BUS - Années 2014 et 2015

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Nous sommes sous convention avec le Département. Il s'agit chaque année pour le Département de participer aux frais. Pour cette année 2015, un montant de 8 000 € a été arrêté. C'est la participation du Département à toutes les modalités concernant les bénéficiaires du RSA.

Je pense que vous n'allez pas refuser l'aide du Département. Elle est d'ailleurs un peu plus faible que l'an dernier mais chaque année un nouveau calcul est fait en fonction du nombre de bénéficiaires. Cette année il convient d'accepter du Département la somme de 8 000 € pour les bénéficiaires du RSA.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

27- Convention entre la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et l'Etablissement "Régie Lignes d'Azur" pour la mise à disposition de personnel à destination de la Régie PALM BUS

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Dans le cadre de la sécurisation, de l'optimisation et de la qualité du Transport au sein de la C.A.P.L., nous avons parfois besoin de faire appel à du personnel de la Régie Lignes d'Azur. Tout cela est fait ponctuellement, en fonction de nos besoins, mais il faut mettre en place une convention entre les Pays de Lérins et ladite régie.

Cela nous permet aussi de bénéficier du personnel de Lignes d'Azur en évitant de devoir recruter un personnel à l'année pour des services ponctuels ou épisodiques. C'est frappé au coin du bon sens et cela répond à une logique de maîtrise des dépenses.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

28.- Constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et la Ville de Cannes relatif à l'opération de réaménagement, d'embellissement et d'aménagement sur l'avenue du Docteur Raymond PICAUD à Cannes, comprenant l'implantation de stations BHNS

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Sur l'avenue du Docteur PICAUD, il y a six arrêts du BHNS que nous voudrions transformer en véritables stations pour améliorer le service rendu aux usagers. La Ville de Cannes a bien entendu une part à prendre dans ces aménagements, tout comme la C.A.P.L.

Nous vous proposons donc de faire un groupement de commandes puisqu'il s'agit de la même intention et des mêmes travaux.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. CLOS).

M. BROCHAND.- Nous sommes dans une gestion en soi-disant régie mais c'est en fait une entreprise privée. A part la présence de la CGT qui est vraiment très forte, on n'est pas loin de la SNCM de Marseille.

J'ai averti que ça ne se terminerait pas de la même manière qu'avec la SNCM. Je me permettrai peut-être de dire certaines choses à ceux qui dirigent la CGT. Je vous le dis et vous pouvez le relayer car ils le savent de toute façon très bien.

Nous cherchons à faire des économies partout pour équilibrer les budgets et ne pas augmenter les tarifs des bus. Je tiens à vous signaler par exemple, fait que j'ignorais moi-même jusqu'à ce que je signe les factures, que depuis qu'il y a le BHNS, les bus qui empruntent le BHNS, au lieu de dépenser 55 000 litres d'essence par semaine, n'en dépensent que 51 000 litres, soit une économie de 4 000 litres d'essence par semaine ! Cela permet d'investir et d'acheter des bus, ce que nous avons fait.

M. GALY.- Merci, M. le Président.

Il y a une deuxième partie. En effet, à partir du moment où l'on fait un groupement de commandes, il faut désigner des représentants de la C.A.P.L. au sein de la Commission d'Appel d'Offres constituée à cet effet. Je vous propose, par conséquent et s'il n'y a pas d'autres volontaires, la candidature de M. Alain RAMY comme titulaire et de Mme Marie-Claudine PELLISSIER comme suppléante pour intégrer cette C.A.O. ; ils y seront nos représentants pour le groupement de commandes.

Etes-vous d'accord pour voter à main levée ? (*Oui*)

Pour les candidatures de M. RAMY et Mme PELLISSIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Les candidatures sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. CLOS).

M. GALY.- Merci beaucoup.

29.- Indemnisation de Mme Paule ESPOSITO suite au préjudice subi en 2013 sur un ouvrage public situé sur la voirie du BHNS

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Mme ESPOSITO a subi un préjudice à l'époque du S.I.T.P.

Le 1^{er} janvier 2014, nous nous sommes substitués au S.I.T.P. mais antérieurement à cette date, en mai 2013, Mme ESPOSITO a fait une chute durant les travaux du BHNS et a demandé une indemnisation qui lui a été accordée, évaluée à 6 718,19 €. Cela concerne le préjudice corporel, dont le déficit fonctionnel temporaire et permanent, les souffrances endurées et les frais médicaux.

C'est à la C.A.P.L., donc aux Transports de la Communauté d'Agglomération, de prendre en charge cette indemnisation. Nous sommes obligés de la voter.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BROCHAND.- Merci beaucoup.

M. LEROY.- Quand nous avons mis en place le Conseil Départemental de lutte contre toutes les fraudes, nous avons créé une cellule de lutte contre les fraudes au RSA et avons ainsi récupéré 20 000 000 € de fraudes.

Cet après-midi tous les Présidents des Conseils Généraux et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur étaient là avec leurs cadres afin de savoir comment nous nous y étions pris pour mettre en place cette cellule antifraude sur le RSA. Elle sera en principe mise en place dans tous les Départements, même dans ceux qui ne sont pas de notre coloration. Nous risquons de récupérer plusieurs dizaines de millions parce que la fraude est partout, nous l'avons constaté dans les Alpes-Maritimes avec ces 20 000 000 €. Je voulais vous en informer.

M. BROCHAND.- Bravo !

Je voulais personnellement vous remercier de vos votes. Ils vont tous dans le bon sens. Ils nous permettront de gagner une certaine prospérité.

Je voudrais aussi vous souhaiter un excellent été ; il est déjà là car il fait très chaud. Profitez-en. Je souhaite à ceux qui prennent des vacances, personnellement et au nom de la Communauté d'Agglomération, de très bonnes vacances. Profitez-en et revenez en pleine forme, avec plein d'idées et plein de créativité pour nous permettre de réaliser la meilleure intercommunalité de France.

Le prochain rendez-vous sera première semaine d'octobre. Nous vous parlerons de quelque chose de fondamental auquel tout le monde pourra participer : l'intérêt communautaire.

La séance est levée à 20 h 50.